



Syndicat des producteurs
forestiers du Bas-Saint-Laurent

DEMANDE DE CONTINGENT du 1^{er} janvier au 31 mai 2023

IMPORTANT : À retourner avant le 15 novembre 2022

au SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU BAS-SAINT-LAURENT

284, rue Potvin, Rimouski (Québec) G5L 7P5 | spfbsl@spfbsl.com | Télécopieur : 418 722-3552

Veuillez nous transmettre les renseignements
qui sont inexacts ou absents, s'il y a lieu

SVP, indiquer dans ce tableau la quantité de bois à pâte que vous désirez mettre en marché en 2023

FEUILLUS (tmh)		RÉSINEUX (tmh)	
(Un voyage = 30 tmh)			
ESSENCE	MASSE	ESSENCE	MASSE
Bouleaux blanc/jaune (seul)	_____ tmh	Sapin-épinettes	_____ tmh
Feuillus durs mélangés : Érables, frênes, hêtre, bouleaux blanc/jaune, etc.	_____ tmh	Pins, mélèze	_____ tmh
Feuillus durs : érables, frênes, hêtre (sauf bouleaux blanc/jaune)	_____ tmh		
Tremble et peupliers	_____ tmh		

***Afin de planifier votre production de bois en rondins, veuillez noter
que les contingents sont émis en voyage complet***

Un voyage de 30 tonnes métriques humides équivaut approximativement à 8 cordes de 4'x8'x8'

VOTRE SIGNATURE

DATE

M. Gaston Fiola, 418 723-2424 (poste 4141) : Coordonnateur de la mise en marché et foresterie

NORMES DE FAÇONNAGE 2022-2023

USINES	ESSENCES	DIAMÈTRE MINIMUM	DIAMÈTRE MAXIMUM	LONGUEUR	REMARQUES
SAPPI <i>Amqui et Matane</i>	Tremble et peupliers Feuillus durs sauf bouleaux blanc/jaune Feuillus durs	8 cm (3,5 po)	50 cm (19,5 po)	2,44 m (8') à 2,54 m (8' 4")	- Les nœuds doivent être rasés à l'affleurement du tronc. - Aucun corps étranger, tels que clou, métal, sable, etc. - Les rondins provenant des tiges mortes, d'incendies forestiers ou qui ont chauffé seront refusés. - Les billes fourchues seront refusées. - La période entre la coupe et la livraison : maximum 6 mois. - Pour les livraisons à Copeaux de la Vallée (Amqui), possibilité d'avoir sur un même camion un chargement de pâte et de sciage, à la condition que ceux-ci soient démêlés.
CASCADES EMBALLAGE CARTON-CAISSE - Cabano <i>Rivière-Bleue et Lots-Renversés</i>	Tremble et peupliers Bouleaux blanc/jaune Feuillus durs	8 cm (3,5 po)	56 cm (22 po)	2,44 m (8') à 2,54 m (8' 4")	- Les nœuds doivent être rasés à l'affleurement du tronc. - Les billes doivent être raisonnablement droites (courbe max. 50 % du diamètre). - Les billes doivent être sciées perpendiculaires aux deux bouts. - Aucuns corps étrangers, tels que clou, métal, sable, etc. - Les groupes d'essences doivent être séparés avant le chargement. - OBLIGATOIRE : les bouleaux doivent être séparés des autres feuillus. - IMPORTANT : Il est possible depuis 2019 d'avoir sur un même camion un chargement de bois à pâte et de sciage, à la condition que ceux-ci soient démêlés et pour la même destination.
UNIBOARD CANADA INC. <i>Sayabec</i>	Feuillus durs mélangés	8 cm (3,5 po)	50 cm (19,5 po)	2,44 m (8') à 2,54 m (8' 4")	- Les nœuds doivent être rasés à l'affleurement du tronc. - Les billes doivent être raisonnablement droites (courbe max. 50 % du diamètre). - Les billes doivent être sciées perpendiculaires aux deux bouts. - Les billes fourchues seront refusées. - Le bois endommagé par le feu ou les insectes sera refusé. - Aucun corps étranger, tels que clou, métal, sable, etc.

IMPORTANT

- Afin que nous puissions procéder à la mise à jour de votre dossier en ce qui concerne votre superficie forestière ou si vous avez fait l'acquisition d'une ou de nouvelles propriétés au cours de l'année, n'oubliez pas de joindre une copie du contrat d'achat. Par contre, si vous vous êtes départi de vos lots boisés ou d'une partie de ceux-ci, vous êtes également tenu de nous en informer.
- **Les rondins de 8 pieds** doivent avoir une longueur de 2,44 à 2,54 mètres, c'est-à-dire 8 pieds à 8 pieds et 4 pouces ou encore 96 à 100 pouces. De plus, nous vous invitons à porter une attention spéciale au diamètre minimal exigé par chaque usine.

PRÉPARER LE TRANSPORT DE VOS BOIS

- Placez votre bois sur des longerons afin d'éviter la présence de corps étrangers.
- Entretenez vos chemins de façon appropriée et prévoyez une virée adéquate pour le camion.
- Disposez vos bois à l'entrée de votre forêt ou le plus près possible d'une route principale, si possible, afin d'éviter au transporteur de se déplacer sur vos chemins forestiers. Beau temps, mauvais temps, ce dernier aura accès à vos empilements et vous préserverez ainsi la qualité de vos accès.
- Conservez à l'esprit qu'une disposition adéquate de votre production de bois, jumelée à des conditions de voirie forestière satisfaisantes, engendre une meilleure efficacité dans le système de mise en marché collective dont tous les producteurs bénéficient.

DEMANDER LE TRANSPORT DE VOS BOIS

- **Demande faite par Internet sur le site www.spfbsl.com :**

1. Sur la page d'accueil, cliquer sur « **MON BOIS EST PRÊT** ».
2. Entrez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe inscrits sur votre certificat de contingent pour accéder à votre dossier de producteur et à la liste de vos lots boisés.
3. Cliquez sur le lot où votre bois est prêt et indiquez, le plus exactement possible, à quel endroit votre bois est disponible.

- **Demande faite par téléphone en communiquant avec le coordonnateur terrain de votre territoire :**

- ➔ **M. Régis Lizotte** (ouest du territoire) : 418 723-2424 (poste 4135) ou cellulaire 418 725-9840
- ➔ **M. Mario Ross** (est du territoire) : 418 723-2424 (poste 4134) ou cellulaire 418 725-9830